Supplément au certificat Europass(*)

Wallonie Belgique

1. Intitulé du certificat

Certificat de compétences acquises en formation d'opérateur-programmeur sur machine à commande numérique bois

(1) dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Operator CNC-gestuurde houtbewerkingsmachines (NL)
Programmierer-Bediener von numerisch gesteuerten Maschinen für die Holzbearbeitung (DE)
Wood CNC Operator-Programmer (EN)

(1) Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de compétences acquises en formation concerne l'ensemble des compétences listées ci-dessous. Les compétences effectivement évaluées auprès du titulaire du certificat sont précisées sur le certificat.

Unités d'acquis d'apprentissage :

- Usiner sur machine à commande numérique CNC Bois
- Programmer sur machine à commande numérique
- Usiner sur panneauteuse (verticale)
- Usiner sur toupie
- Usiner sur corroyeuse 4 faces
- Usiner sur panneauteuse (horizontale)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le métier d'opérateur-programmeur sur machine à commande numérique bois est référencé dans les fiches métier H 22 02 - Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr). La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

L'opérateur-programmeur sur machine à commande numérique bois :

- Règle, surveille et régule une ou plusieurs machines (conventionnelles, à commande numérique ou automatisées) de fabrication (usinage, montage, finition, ...) de produits en bois et matériaux associés (meubles, charpente, ...).
- Intervient selon les règles de sécurité et les impératifs de production (qualité, coûts, délais, ...).
- Effectue les contrôles de conformité des produits (qualité, quantité, ...) et assure la maintenance de premier niveau des machines et équipements.

(1) Rubrique facultative

(*) **Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site http://europass.cedefop.eu.int

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur Le Forem – Office wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle Boulevard Joseph Joseph Tirou, 104 6000 Charleroi – Belgique www.leforem.be Organisme d'intérêt public de catégorie B institué par le décret du Conseil régional wallon du 6 mai 1999	**Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur** Ministre wallon de l'Emploi et de la Formation http://gouvernement.wallonie.be
Niveau (national ou international) du certificat	**Système de notation / conditions d'octroi** Evaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à la réussite de l'unité d'acquis d'apprentissage.
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant	**Accords internationaux** Néant
Base légale Néant	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Centre de formation	76 % (ou 40 % si formation alternée)	527,5 heures (ou 275 h si formation alternée)
Apprentissage en contexte professionnel	24 % (ou 60 % si formation alternée)	160 heures (ou 412,5 h si formation alternée)
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée…)		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		687,5 heures

Niveau d'entrée requis

- Être âgé de plus de 18 ans
- Tests vérifiant les compétences de base en calcul et repérage spatio-temporel, en lecture et en écriture

Information complémentaire

Néant

https://europa.eu/europass/fr/europass-certificate-supplement